

Le pouvoir de l'avenir



Il a fallu du temps pour que tombe le verdict. Mais il fut d'autant plus dur. Depuis novembre 2010, la Commission européenne a passé au crible Google, le géant de l'Internet. Le reproche corsé, mais qui n'étonnera plus grand monde était «abus de position dominante». Car quiconque lance une recherche sur Google tombe toujours en premier dans la liste des

résultats sur des services proches de Google, p. ex. Google Shopping. Cette situation a incité d'autres prestataires, p. ex. Idealo.de ou Billiger.de à déposer une plainte contre Google. Malgré la lenteur bruxelloise bien connue, la procédure a fini par déboucher sur une décision plutôt douloureuse pour Google. L'amende record de 2,42 milliards d'euros est un coup dur pour le géant de l'Internet, sans doute le pire dans toute l'histoire du groupe. Parallèlement, il s'agit de la sanction la plus élevée jamais prononcée par la Commission européenne. Sans compter que cette dernière a encore engagé deux autres enquêtes à l'encontre de Google pour abus de marché, dont les résultats ne sont pas encore connus, mais devraient également peser sur le portefeuille.

Il est certain que l'amende n'aura guère d'incidence sur le budget de Google. Au plan opérationnel, le groupe a gagné près de dix fois plus en 2016. Mais le verdict de l'UE pourrait initier un tournant historique, la fin d'une époque où l'argent se gagnait avec beaucoup de facilité. Les procédures ont été nombreuses par le passé, mais le montant de l'amende est salé, sans même parler de l'humiliation. Google a 90 jours pour changer ses pratiques. Et l'entreprise risque encore des actions en dédommagement des plaignants. Compte tenu de la part de marché écrasante de Google dans les moteurs de recherche (près de 89%), la concurrence s'est dans un premier temps abstenu de commenter ce jugement, mais il devrait en satisfaire plus d'un.

Des profits responsables

Il y a dix ans, les plus grandes entreprises mondiales à l'aune de leur valeur boursière étaient dans l'ordre: Exxon Mobil, General Electric, Microsoft et AT&T. Apple, le leader actuel était 73^e à l'époque. Viennent ensuite Alphabet (Google) à la deuxième place, suivi d'Amazon.com et de (!) Berkshire Hathaway. Exxon Mobil est aujourd'hui septième. Les entreprises qui domineront l'avenir pas si lointain voient le jour dans la Silicon Valley. Certaines d'entre elles nous contrôlent dès aujourd'hui, car leurs produits sont devenus indispensables dans notre vie quotidienne. Le smartphone a signé l'arrêt de mort des appareils photos numériques et évincé les téléphones portables et fixes traditionnels, le fax, certains ordinateurs, la radio, voire le lecteur de CD. Quant à la numérisation, elle va encore accélérer l'effet d'éviction sur la plupart des marchés. Cela ne fait aucun doute. Eu égard à des perspectives aussi attrayantes,

les groupes pourraient parfaitement jouer le jeu d'une concurrence loyale et ainsi assumer leur rôle et leur responsabilité sociétale. Internet n'est pas une zone de non-droit dont la créativité serait perdue par la fixation de règles, comme le craint la Silicon Valley. Bien au contraire. La situation actuelle sur Internet n'est pas sans rappeler l'ancien Bronx new-yorkais. Entre-temps, nous en sommes probablement à près de 80 millions de piratages dans le monde, soit quelque 150 par minute. En 2009, ces attaques n'étaient encore (ou déjà?) que de six par minute. Yahoo, Ebay, JPMorgan Chase, Adobe ou Dropbox et désormais aussi des groupes européens réputés ont déjà été victimes de cyberattaques; sans compter les 191 millions de données d'électeurs volées aux Etats-Unis. La violence, la pédopornographie, le harcèlement et l'incitation aux troubles sociaux devraient fonctionner sans aucune règle sur les plates-formes sociales? Personne ne remet en question le profit, mais encore faut-il qu'il soit responsable.

Liberté de conception

Il ne fait aucun doute que les règles représentent la deuxième meilleure solution dans l'esprit des économistes libéraux. Le marché est en quelque sorte toujours meilleur, mais uniquement s'il y a une concurrence vraiment loyale. Mais en cas de croissance exponentielle, le marché peut rapidement être dépassé et la transparence en fait notamment rapidement les frais. Cela favorise la constitution ou le développement d'une position dominante. On peut cependant penser que le verdict infligé à Google fera école et s'étendra à d'autres domaines. Plus d'un médecin pense que le smartphone a une incidence sur notre évolution génétique. La myopie, l'iNeck, voire le pouce sont autant de mots-clés en la matière. Les psychologues sociaux sont également attentifs. Parmi eux, Harald Welzer met déjà en garde avec véhémence contre les effets négatifs. La perception de l'environnement se perdrait progressivement et avec elle la perception sociale. Cela semble logique, si nous restons rivés à nos écrans. La politique va emboîter le pas et les groupes auraient tout intérêt à se montrer coopératifs, à divulguer leurs modèles d'affaires et, rappelons-le, à assumer leur responsabilité. Ce n'est qu'ainsi qu'ils participeront à la définition des marges de manœuvre futures. Ils risquent aussi une vague de régulation excessive, comme a pu la connaître le secteur financier.

Martin Neff, chef économiste de Raiffeisen

Le pouvoir de l'avenir

Mentions légales importantes

Ceci n'est pas une offre

Les contenus publiés dans le présent document sont mis à disposition uniquement à titre d'information. Par conséquent, ils ne constituent ni une offre au sens juridique du terme, ni une incitation ou une recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La présente publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 CO. Seul le prospectus de cotation présente les conditions intégrales déterminantes et le détail des risques inhérents à ces produits. En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans la présente publication est limitée.

Cette publication n'est pas destinée à fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions de placement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient avoir lieu que suite à un conseil approprié à la clientèle et/ou à l'examen minutieux des prospectus de vente contraignants. Toute décision prise sur la base de la présente publication l'est au seul risque de l'investisseur.

Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse société coopérative fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse société coopérative ne garantit pas l'actualité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication.

Raiffeisen Suisse société coopérative décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de cette publication ou de son contenu, ou liés à cette diffusion. Elle ne peut notamment être tenue pour responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

Cette publication n'est pas le résultat d'une analyse financière. Par conséquent, les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent pas à cette publication.